

A l'attention des parents d'élèves
Ecole l'Envol
Restaurant scolaire de Sainte Flaive des Loups

Dossier suivi par Céline QUILLAUD-ROBERT
Directrice Enfance- Jeunesse
c.quillaudrobert@cc-paysdesachards.fr / 02 51 34 02 92
Réf. : COEJ_21_25
Objet : organisation de la pause méridienne

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer le déroulement et les conditions de la pause méridienne, il a été décidé, conjointement avec les équipes enseignantes, la mise en place des mesures suivantes, **à compter de la rentrée scolaire 2021/2022** :

- Pour TPS/MS/GS/CP :
 - o 11h45 à 12h05 : trajet/hall
 - o 12h05 à 12h45 : déjeuner
 - o 12h45 à 13h10 : hall/trajet/surveillance
 - o 13h20 : sieste des maternelles et reprise des CP
- Pour les CE1 aux CM2 :
 - o 12h15 à 12h55 : récréation/trajet/hall
 - o 12h55 à 13h35 : déjeuner
 - o 13h35 à 13h50 : trajet
 - o 13h50 : reprise des cours

Je profite de ce courrier pour rappeler que les enfants doivent respecter la charte de bonne conduite affichée au restaurant scolaire. En cas de non-respect de cette dernière, les enfants s'exposent à des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion.

Je vous remercie de votre compréhension et vous assure que l'ensemble du personnel fait son maximum pour que vos enfants soient pris en charge dans les meilleures conditions.

Restant à votre disposition,

Le Vice-président de l'enfance-jeunesse,
Sébastien PAJOT

